

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Direction	La Direction et le Service des soins se tiennent à votre disposition sur simple demande ou sur rendez-vous selon le cas à traiter.
Administration	Une personne de l'administration est à la disposition des résidents et familles pour un soutien administratif. Toutefois, la prise d'un rendez-vous serait bien appréciée.
Réception	La réception est ouverte de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les retraits d'argent de poche de nos résidents sont effectués aux heures d'ouverture de la réception. En ce qui concerne l'argent de poche de nos résidents bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), ils voudront bien se référer à la Directive du DSE du 01.11.15 en annexe au contrat d'accueil.
Animation	<p>Le programme hebdomadaire est réalisé en fonction des besoins et désirs des résidents. Il est affiché, une fois par semaine, dans les ascenseurs et est disponible à la réception. Certaines activités (sorties, vacances...) peuvent être payantes.</p> <p>La Direction et le personnel encouragent nos résidents à y participer. Si les familles le souhaitent, elles ont la possibilité de se joindre à leur parent/ami pour certaines activités.</p>
Animaux	Un animal de compagnie, peut-être pourrait-il vous accompagner ? Les animaux domestiques qui accompagnent vos visites sont les bienvenus.
Argent et valeurs	Lors de l'admission d'un nouveau résident ou, selon sa demande, nous avons la possibilité de lui installer un petit coffre à clé dans sa chambre, fixé dans un de ses meubles*. Dans certains cas, le coffre-fort de l'établissement peut être mis à disposition. La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition de valeurs non déposées à la réception.
Articles de toilette	Brosse à dents, dentifrice, savons et coton (rondelles) sont pris en charge par la maison. Toute autre demande ainsi que les produits de cosmétique seront facturés au résident.
Assurances	L'établissement a conclu une responsabilité civile collective pour tous les résidents, ceci pour une prime annuelle refacturée à chaque résident pour ces frais d'assurance*. L'assurance responsabilité civile du Foyer Béthel s'étend également aux résidents dont les effets personnels sont assurés contre les dégâts d'eau, l'incendie et le vol avec effraction.
Cadeaux	Individuellement, les membres du personnel ne sont pas autorisés à recevoir des cadeaux de la part des résidents. Tous les dons de reconnaissances rejoignent le fonds commun destiné à l'ensemble du personnel.
Clés	Par mesure de sécurité, la porte d'entrée du Foyer est fermée à partir de 18h30. Sur simple demande, chaque résident peut obtenir une clé de la porte de sa chambre.
Confidentialité	L'établissement est particulièrement attentif au respect du secret professionnel et à la protection des données du résident.

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Coiffure	Une coiffeuse est à la disposition. Les rendez-vous sont généralement fixés à l'avance par le Service des soins.
Courrier	Le courrier personnel et les journaux sont distribués aux résidents le matin, au petit-déjeuner. Le courrier est géré selon les directives données par le résident ou son représentant. D'autre part, tous les courriers et/ou documents qui ne peuvent être gérés par nos services administratifs ou qui concernent « l'avant admission au Foyer Béthel » seront adressés directement au représentant administratif.
Couture	Des travaux de couture peuvent être effectués et sont facturés *.
Dispositions de fin de vie	Les désirs du résident sont régulièrement recueillis par le personnel de référence et enregistrés dans son dossier ; cela durant tout le séjour du résident.
Droits et devoirs du résident	<p>Droits</p> <p>La Direction s'engage à promouvoir et vérifier que les droits du résident soient respectés en tout temps et se tient à disposition pour identifier tout problème et trouver une solution. Elle applique les principes de la Charte éthique de la FEGEMS. Le Foyer Béthel s'appuie sur les référentiels des droits de l'homme ainsi que sur la plaquette du droit des patients.</p> <p>Chaque résident peut faire part de ses doléances par l'intermédiaire du formulaire mis à disposition à la réception.</p> <p>Chaque résident a aussi la possibilité de faire appel à l'apaf (Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles).</p> <p>Le résident qui s'installe au Foyer Béthel conserve ses droits en tant que personne et doit pouvoir poursuivre une existence proche des conditions de vie habituelles. Il peut faire valoir ses droits en tout temps :</p> <p><u><i>Respect de la sphère privée</i></u></p> <p>Le Foyer Béthel est un lieu de vie, le résident dispose d'une chambre individuelle avec la possibilité de la fermer à clef. Le personnel fait preuve de tact et de discrétion.</p> <p><u><i>Droit à des prestations de qualité</i></u></p> <p>Le Foyer Béthel est doté d'un système de management de la qualité qui permet d'évaluer l'adéquation entre les prestations et les besoins des résidents.</p> <p><u><i>Respect de la personnalité</i></u></p> <p>Notre personnel est attentif au respect du résident, l'appelle par son nom de famille et le vouvoie.</p> <p><u><i>Consentement libre et éclairé</i></u></p> <p>Le résident capable de discernement a le droit de refuser des soins, d'interrompre un traitement.</p> <p>Il peut quitter le Foyer Béthel s'il le souhaite</p> <p><u><i>Exprimer ses croyances</i></u></p> <p><u><i>Droit de garder son réseau social</i></u></p>

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Droit d'exercer sa liberté

Le résidant a le droit de nommer un représentant thérapeutique qui pourra faire valoir des directives anticipées dans le cas où il ne pourrait plus s'exprimer.

Si le résidant n'est plus capable de discernement, qu'il n'a pas désigné une personne de confiance et qu'il n'y a pas de mandat pour cause d'inaptitude, s'applique alors le droit de la protection de l'adulte.

Droit à la liberté de mouvements

Le résidant a le droit de se déplacer librement dans l'EMS.

A titre exceptionnel, en discussion avec le médecin, l'équipe soignante, le résidant et/ou la famille, des mesures qui restreignent la liberté de mouvement peuvent être mises en place.

Droit d'être informé

De manière claire et appropriée sur son état de santé, sur les traitements, les médicaments. Par ailleurs, le résidant a le droit de consulter son dossier de soins en tout temps.

Droit de gérer

Ses affaires personnelles, envoyer et recevoir du courrier, des appels téléphoniques, d'exercer ses droits civiques.

Droit à la protection des données

A son admission, le résidant reçoit les Directives LIPAD (IT 233) concernant la protection des données.

Les collaborateurs sont soumis au secret professionnel lié à leur fonction.

L'accès aux données informatiques du Foyer Béthel est limité et des protections anti-intrusions et anti-virus sont mises en place.

En cas de risque pour un résidant ou de force majeure, le Foyer Béthel se réserve le droit de déroger à l'une de ces règles. Dans ce cas, une analyse de la situation sera faite avec la famille ou proches et des propositions seront amenées.

Devoirs

Les droits impliquent également des devoirs. Chaque résidant est tenu de respecter les règles du Foyer Béthel.

Pour autant qu'il soit en mesure de le faire, le résidant doit

- Respecter les autres résidants
- Respecter le règlement de la maison
- Respecter l'ensemble des collaborateurs du Foyer Béthel

ceci dans le but de permettre une cohabitation chaleureuse et sécuritaire.

Fumée

Le Foyer Béthel est un EMS sans fumée. Il est donc interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, que ce soit dans les lieux communs ou les chambres.

Garde-Robes

Chaque résidant bénéficie, dans un local du sous-sol, d'un espace pour ranger ses habits non utilisés.

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Lecture	Des journaux sont à disposition dans les lieux de vie. Les résidents ont également la possibilité de participer à des groupes de lecture de journaux ou de livres dans le cadre de nos animations.
Linge	<p>Le linge de maison et de toilette ainsi que la literie sont fournis par le Foyer Béthel. Le marquage du linge est obligatoire et facturé au résident *. Dès son admission au Foyer Béthel, le résident remettra à notre buanderie tout linge personnel qui n'est pas encore marqué. Sur demande, l'établissement se charge des travaux de couture qui seront facturés aux résidents.</p> <p>Le lavage en machine est inclus dans le prix de pension. Les frais de teinturerie seront facturés à part (à titre indicatif, liste de prix sur demande).</p>
Médecin	Le médecin répondant du Foyer assure des visites hebdomadaires.
Médicaments	Les médicaments sont gardés à la pharmacie centrale et distribués selon prescription médicale. Le résident qui s'absente doit demander ses médicaments aux infirmiers. Ils sont commandés par les soins du Foyer auprès de la pharmacie attitrée.
Nettoyage	Le nettoyage des chambres et des locaux est effectué quotidiennement.
Offices religieux	<p>Un culte a lieu tous les dimanches. Des méditations bibliques sont organisées.</p> <p>La chapelle accueille toute personne qui souhaite venir s'y recueillir.</p>
Participation des résidents à la vie de l'établissement	Sur demande, auprès de la Direction, les résidents peuvent participer à certaines tâches de la maison. La Direction reçoit volontiers les suggestions des résidents en vue d'améliorer la bonne marche de l'établissement.
Participation des résidents	<p>En tout temps, chacun a la possibilité de rédiger une proposition d'amélioration, document à disposition à la réception.</p> <p>Individuellement, chacun est invité à exprimer en tout temps ses souhaits auprès de la Direction ou de l'administration. Dans le cadre d'un lieu de vie, les règles et principes sont d'abord marqués par le respect de chacun.</p>
Pédicure	Une pédicure est présente régulièrement.
Le service des repas et du restaurant	<p>Le Foyer Béthel dispose de 3 lieux pour prendre les repas. Le restaurant et les salles à manger Eden et Orion situées au 1^{er} et 2^{ème} étage.</p> <p>Les repas sont les suivants :</p> <p>Petit-déjeuner Collation Repas de midi Collation Repas du soir</p> <p>Les trois repas (boissons incluses) et deux collations sont compris dans le prix de pension. Les consommations prises au restaurant en dehors des heures de repas sont payantes. Les repas principaux sont servis chauds et équilibrés. Dans la mesure du possible, ils sont adaptés aux saisons.</p>

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Les menus sont affichés quotidiennement. Un plan des menus hebdomadaires est affiché en début de semaine. En cas de maladie, ou de situations particulières, les repas peuvent être servis en chambre. La Direction remercie les résidents de respecter les heures prescrites et d'aviser le personnel du restaurant en cas d'absence. Sur ordre médical, des régimes sont servis.

Les familles et les visiteurs sont les bienvenus moyennant une réservation par téléphone auprès du personnel du restaurant 022.879.87.62, si possible la veille ; toutefois, dans la mesure du possible, nous acceptons encore des réservations **jusqu'à 11h00 le jour-même pour le repas de midi**. Une liste de prix des repas est affichée au restaurant.

Soins

Des soignants sont présents dans la maison 24 heures sur 24.

Sorties

En cas de sorties, il suffit d'informer soit le Service des soins, soit la réception.

Télévision/Téléphone

Chaque chambre est équipée d'une télévision et d'un téléphone. La location de la télévision et l'abonnement de téléphone sont refacturés au résident*. Les communications sont facturées en plus. Il est important de ne pas gêner les voisins.

Transports

Les transports (taxi, ambulance, autres moyens de transport) ne sont pas compris dans le prix de pension sauf pour les sorties prévues dans le cadre de l'animation. Ils peuvent dans certains cas être remboursés par l'assurance maladie ou les prestations complémentaires du SPC.

Visites

Les visites auprès de nos résidents sont autorisées en tout temps. Les portes sont fermées, par mesure de sécurité dès 18h30 mais le personnel soignant répond à la sonnerie d'entrée. Un parking public gratuit est à la disposition des visiteurs.

La Direction du Foyer Béthel se tient à votre disposition et vous remercie de prendre bonne note du présent document rédigé pour la bonne compréhension de tous. Elle se réserve le droit de le modifier en tout temps si les circonstances l'exigent.

En 2 exemplaires

Nom et prénom du résident ou de son représentant :

Date :

Signature :

***Liste de prix**